

MIGRATIONS OUEST-AFRICAINES VERS LES PAYS MÉDITERRANÉENS ET TRAVAIL AGRICOLE

Audrey Lenoël, *chaire « Migrations et sociétés », Collège de France*
Yoan Molinero-Gerbeau, *IEGD, CSIC, Espagne*

Le nombre de migrants internationaux augmente année après année, et aurait atteint 258 millions en 2017 (ONU-DAES, 2017a). À l'instar de tous les autres continents, l'Afrique est un espace d'importantes circulations, même si l'absence de données nationales récentes pour plusieurs pays ne permet pas toujours de dresser un portrait statistique précis du phénomène. Les informations existantes permettent néanmoins de dégager des tendances et de relativiser certaines craintes dans l'opinion publique internationale quant à l'ampleur et à la direction des flux migratoires originaires d'Afrique.

Dans ce chapitre, nous dresserons dans un premier temps un bref état des lieux des migrations ouest-africaines vers les pays du sud de l'Europe et du Maghreb à partir des données statistiques nationales et internationales disponibles¹. Ce cadrage statistique porte à la fois sur les tendances globales dans la région ainsi que sur certains des principaux pays de l'espace migratoire afro-méditerranéen pour lesquels le phénomène migratoire est le plus documenté, à savoir le Sénégal (pays d'origine), le Maroc, l'Espagne et l'Italie (pays de destination). Le Maghreb étant souvent considéré avant tout comme un espace de transit pour les Subsahariens en partance pour l'Europe, nous mettrons dans un deuxième temps l'accent sur la diversité réelle de leurs profils, en se concentrant sur le cas du Maroc. Enfin, la troisième partie sera consacrée à l'immigration subsaharienne dans les pays d'Europe du Sud, et s'intéressera à son rôle dans les systèmes espagnol et italien de production agricole.

1 - Les flux migratoires étant plus difficilement mesurables, et les systèmes d'enregistrement statistiques en Afrique encore lacunaires, ces données concernent essentiellement les stocks de résidents d'origine d'Afrique de l'Ouest dans les différents pays de destination.

Mettre en perspective la migration subsaharienne vers les pays méditerranéens

Depuis de nombreuses années, les migrations africaines d'origine subsahariennes font l'objet de vives attentions, notamment dans les sociétés européennes. Les images récurrentes dans les médias de franchissements des barrières protégeant les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla et celles de sauvetages de migrants en Méditerranée nourrissent quelques craintes vis-à-vis du drame humanitaire qui se joue dans cet espace et des flux potentiels de personnes en détresse souhaitant arriver sur le continent européen. Il convient cependant de relativiser la dimension de ces flux au regard des données statistiques disponibles.

Tout d'abord, alors que la population africaine représente 17 % de la population mondiale, la proportion des migrants d'origine africaine dans l'ensemble de la population migrante mondiale n'est que de 14 %. Comparativement, l'Asie, dont la population représente près de 60 % de la population mondiale, compte pour 41 % des migrants dans le monde (ONU-DAES, 2017a). Il faut par ailleurs rappeler que la vaste majorité des mouvements migratoires africains restent intrarégionaux (Flahaux et Haas, 2016 ; Gonzalez-Garcia *et al.*, 2016 ; Mercandalli et Losch, 2017) et dirigés pour l'essentiel vers les grandes économies du continent africain telles que la Côte-d'Ivoire et l'Afrique du Sud, sans oublier les déplacements de réfugiés, comme en République démocratique du Congo (RDC).

Ces flux migratoires doivent également être analysés au regard de leurs évolutions récentes et en fonction de l'ampleur et du rythme de l'accroissement démographique en Afrique subsaharienne. Comme le soulignent Jesus R. Gonzalez-Garcia et ses collègues (2016), bien que le taux de migration (nombre d'émigrés rapporté à la population totale) soit resté globalement identique autour de 2 %, l'Afrique subsaharienne a vu sa population doubler entre 1990 et 2013, d'où des volumes de flux en forte augmentation. Le nombre absolu de migrants a en effet doublé durant cette période, s'élevant à environ 20 millions de ressortissants subsahariens vivant en dehors de leur pays en 2013. Si les mouvements migratoires restent majoritairement intrarégionaux, les mouvements hors d'Afrique subsaharienne ont également eu tendance à s'accroître. La part des citoyens originaires de la région et résidant en dehors du continent africain est ainsi passée d'un quart à un tiers de la population totale des migrants entre 1990 et 2013, pour atteindre environ 7 millions de personnes aujourd'hui (Gonzalez-Garcia, 2016). Alors que les récentes projections des Nations unies, sur la base de la variante médiane, tablent sur un quadruplement de la population du continent africain d'ici à 2100 (de 1,2 milliard en 2015 à 4,4 milliards en 2100) (ONU-DAES, 2015), les flux d'émigration hors du continent pourraient *a priori* connaître une augmentation considérable dans les prochaines décennies.

Origines des flux

Concernant les pays de départ, l'émigration africaine hors du continent émane principalement de pays caractérisés par un niveau de développement économique supérieur à celui des autres. Cette tendance participe du constat plus général que développement

économique et intensification de l'émigration vont généralement de pair, à court et moyen terme (Flahaux et Haas, 2016). En Afrique de l'Ouest, les flux d'émigration proviennent essentiellement des zones urbaines et côtières de pays relativement prospères, tels que le Ghana, le Nigeria et le Sénégal, à l'exception de la Côte-d'Ivoire (*ibid.*). Les concentrations dans ces zones de départ s'expliquent par le fort exode rural que connaissent ces pays depuis leur indépendance. Cette dynamique s'est traduite par une mobilité de populations rurales les plus marginalisées en direction des villes et de zones agricoles fertiles. Elle s'est également illustrée par la fréquente nécessité pour les candidats à l'émigration de passer du temps dans les grandes villes afin d'accumuler l'argent et les contacts nécessaires à la réalisation de leur projet migratoire. Ces constats s'appliquent aussi bien à la migration interne (du nord vers le sud dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest) qu'à la migration internationale (entre le Burkina Faso et la Côte-d'Ivoire notamment) (*ibid.*). Les flux migratoires dans cette région sont particulièrement intenses en raison de l'existence d'un accord de libre circulation des personnes entre les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)², la petite taille de certains États, la porosité des frontières ainsi que la dispersion de certaines ethnies entretenant des liens forts dans différents pays (*ibid.*).

Destinations des flux ouest-africains

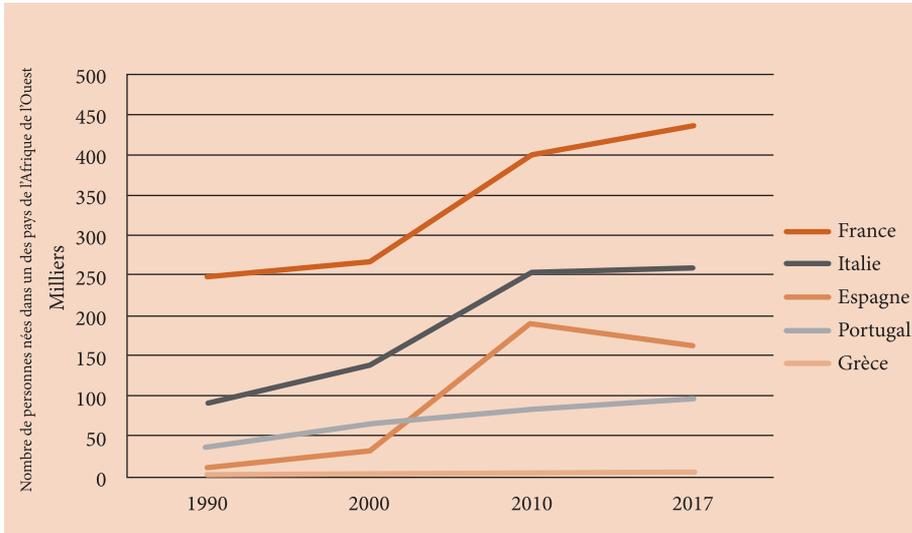
Concernant l'Afrique de l'Ouest³, l'augmentation des flux hors de la région s'explique par l'essor de flux dirigés vers l'Europe et, dans une moindre mesure, des flux vers l'Amérique du Nord et du Sud, les pays du Golfe ainsi que vers le Maghreb. Ce dernier est considéré comme une étape sur le chemin plus long de l'Europe mais aussi comme une destination à part entière pour les candidats à l'exil désireux de s'y former et/ou d'y travailler. Depuis la période postcoloniale, les flux d'émigration ouest-africaine vers l'Europe restent largement déterminés par les liens avec les anciennes puissances coloniales : les Sénégalais, Maliens et Ivoiriens migrant majoritairement vers la France, les Nigériens et les Ghanéens vers le Royaume-Uni et les Cap-Verdiens et les Bissau-Guinéens vers le Portugal (tableau 1). Comme l'illustre le cas de l'émigration sénégalaise décrite dans l'encadré 1, ces flux ont également été influencés par le développement économique, les facilités d'entrée et les possibilités d'être régularisé dans des pays tels que l'Italie et l'Espagne, passés en quelques années de pays d'émigration à pays d'immigration. Dans ces deux pays, la crise économique de la fin des années 2000 a touché très durement les populations d'origine subsaharienne (Bonifazi et Livi Bacci, 2014 ; Valente Fumo, 2017) entraînant leur précarisation et, parfois, leurs retours (visibles dans la stagnation des effectifs de Subsahariens en Italie et leur recul en Espagne entre 2010 et 2017 ; graphique 1). Quant aux autres pays du pourtour nord-méditerranéen, la Grèce notamment (représentée dans le graphique 1), ils demeurent des destinations marginales pour les Ouest-Africains⁴.

2 - Protocole pour la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement (A/pl/Q79) établi en 1979. Ce principe de libre circulation n'est cependant pas toujours respecté et, de plus en plus, mis à mal dans des pays comme le Niger, où la lutte internationale contre les migrations irrégulières passe par un contrôle accru des flux migratoires, aussi bien aux frontières extérieures qu'à l'intérieur même du pays.

3 - Afrique de l'Ouest (selon le classement ONU-DAES) : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte-d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

4 - Les chiffres des stocks de ressortissants d'Afrique de l'Ouest dans les pays du Maghreb, trop lacunaires ou non publiés, ne sont pas indiqués ici.

Graphique 1 - Effectifs de ressortissants de pays d'Afrique de l'Ouest résidant dans les principaux pays du Sud de l'Europe, 1990-2017



Source : ONU-DAES (2017b).

Tableau 1 - Effectifs de ressortissants des pays d'Afrique de l'Ouest en France, Espagne, Italie et Portugal en 2017*

	France	Italie	Espagne	Portugal
Total résidents d'origine étrangère	7 902 783	5 907 461	5 947 106	880 188
Afrique de l'Ouest	438 119 (5,5 %)**	258 669 (4,4 %)	162 987 (2,7 %)	97 266 (11 %)
Bénin	20 724	2 611	401	33
Burkina Faso	8 873	11 862	1 157	n/a..
Cap-Vert	22 630	6 268	4 487	60 590
Côte-d'Ivoire	91 303	26 004	2 986	132
Gambie	1 935	1 541	17 178	116
Ghana	6 797	47 366	12 157	195
Guinée	30 667	3 967	9 780	4 579
Guinée-Bissau	3 111	795	5 419	28 927
Liberia	796	2 041	826	28
Mali	76 703	4 250	17 742	115
Mauritanie	18 037	688	8 612	40
Niger	5 585	1 078	282	n/a..
Nigeria	5 854	57 248	30 484	269
Sénégal	119 661	86 307	49 930	2 114
Sierra Leone	1 320	1 401	1 034	53
Togo	24 123	5 242	512	75

* D'après les données censitaires les plus récentes pour chaque pays.

** Pourcentage des ressortissants d'Afrique de l'Ouest dans la population totale de résidents d'origine étrangère.

Source : ONU-DAES (2017b).

Encadré 1 : Tendances de l'émigration sénégalaise vers l'Europe des années 1960 à nos jours

Le Sénégal a une longue histoire migratoire, en direction du continent africain et au-delà. Ces mouvements s'expliquent à la fois par les facteurs communs d'attraction et de répulsion des migrations, ainsi que par l'importance donnée à la migration dans la culture sénégalaise, considérée comme une expérience de vie enrichissante et permettant de « devenir quelqu'un » (Tandian et Bergh, 2014).

Initiée avant l'indépendance du pays par des marins et d'anciens tirailleurs sénégalais partis y travailler et par une partie de l'élite qui allait s'y former, l'émigration sénégalaise vers l'Europe prend son essor à partir des années 1960, en se dirigeant vers la France. Afin de combler ses besoins de main-d'œuvre, notamment dans l'industrie automobile, l'ancien pays colonisateur favorise alors le recrutement d'ouvriers étrangers, à travers l'action de l'Office national de l'immigration (ONI) qui a un bureau à Dakar. Ces recrutements s'effectuent principalement dans la vallée du fleuve Sénégal, dans la région de Tambacounda et en Casamance. Il s'agit généralement d'hommes seuls, essentiellement des Soninkés, des Toucouleurs ou des Manjacks, ayant souvent laissé leur famille dans leur village d'origine, et effectuant des va-et-vient entre la France et le Sénégal, selon le système de la noria, rendu possible par les facilités de circulation entre les deux pays. Si ces pratiques diminuent après l'arrêt de l'immigration de travail en 1974, les flux de Sénégalais ne tarissent pas et se féminisent à partir des années 1980 grâce au regroupement familial (Lessault et Flahaux, 2013).

Les sécheresses successives des années 1970, la crise de l'économie arachidière (touchant surtout les régions de Diourbel et de Louga), le déclin du secteur de la pêche traditionnelle (fortement concurrencé par l'arrivée de grands chalutiers étrangers) ainsi que les effets néfastes des politiques d'ajustement structurel menées entre 1982 et 1992 conduisent à un appauvrissement des populations et à une intensification des mouvements migratoires à partir du Sénégal. À partir des années 1990, les destinations se diversifient : si la France reste la principale destination européenne, la migration suit de plus en plus des stratégies de contournement des politiques restrictives et s'oriente vers l'Italie et l'Espagne. Ces pays deviennent des destinations de choix car ils ont connu un rapide développement économique, qu'il est alors plus aisé de s'y rendre qu'en France et que le commerce de rue y est plus toléré. Pour nombre de Sénégalais, le nouveau mot d'ordre devient alors « *Barca walla Barsaax* » (« Barcelone ou la mort »). Au-delà de l'Europe, c'est vers les États-Unis, et plus récemment vers l'Amérique latine, que se dirigent de plus en plus de Sénégalais.

La diversification concerne également les régions de départ. La migration internationale de longue distance engage de plus en plus de Sénégalais, originaires de presque toutes les régions du pays. À côté de la vallée du fleuve Sénégal, les régions de Louga, de Diourbel et de Dakar prennent place parmi les plus grandes zones d'émigration internationale (Robin *et al.*, 2000). Dakar représente un important pôle d'émigration, l'agglomération constituant un passage obligé pour les candidats à l'exil qui, sur une période plus ou moins longue, cherchent à y accumuler argent et contacts avant leur départ vers le Nord.

Aujourd'hui, bien que l'Europe tende à fermer de plus en plus ses portes à ces ressortissants, l'émigration sénégalaise ne fléchit pas, se déployant vers de nouvelles destinations et s'adaptant au cadre migratoire restrictif (Vives, 2017). Comme l'attestent plusieurs enquêtes (Carling et Schewel, 2018), l'aspiration au départ reste très forte parmi les jeunes hommes, pour qui la migration continue à être un rite de passage. Actuellement, en Afrique subsaharienne, le Sénégal est après le Nigeria le second bénéficiaire de remises migratoires (2,3 milliards de dollars en 2017), qui représentent environ 15 % du PIB national en 2017 (KNOMAD, 2017).

Modalités d'entrée et de séjours des migrants d'origine subsaharienne dans les pays méditerranéens

Les routes empruntées par les migrants subsahariens vers l'Europe et les modalités de voyage de ces populations restent difficiles à connaître précisément. En effet, et fort logiquement, ces itinéraires s'adaptent aux contraintes légales et aux contrôles imposés par l'Europe. Ils évoluent donc rapidement, et beaucoup d'opacité domine sur ces questions (Vives, 2017). Il est cependant essentiel de rappeler que la vaste majorité des migrations à partir des pays africains se fait dans un cadre légal, les migrants arrivant généralement à destination à l'aide de passeports, de visas ou autres documents de voyage (Flahaux et Haas, 2016). Ces migrations légales se font pour l'essentiel dans le cadre du regroupement familial et de la formation familiale (JRC, 2018). Analysant les données de l'enquête MAFE (*Migration between Africa and Europe*) conduite auprès de migrants originaires du Ghana, de RDC et du Sénégal, Bruno Schoumaker et ses collègues (2015) observent que la plupart des migrants rejoignent leur destination directement, sans transiter par un autre pays. Toutefois, cette proportion est bien supérieure pour les migrants se rendant dans les pays traditionnels d'émigration (c'est-à-dire, le Royaume-Uni pour les Ghanéens, la Belgique pour les Congolais et la France pour les Sénégalais) que pour ceux ayant migré vers l'Italie et l'Espagne. Ces derniers sont plus susceptibles d'être entrés illégalement et d'avoir transité par un ou plusieurs autres pays en Afrique ou en Europe (environ 35 % des Sénégalais ayant migré en Espagne par exemple), reflétant les conditions de plus en plus drastiques posées aux candidats au départ. Pour ces deux pays, Espagne et Italie, des recherches indiquent qu'une large proportion des migrants subsahariens entre illégalement en empruntant soit les voies maritimes (sur les pirogues, les *pateras* ou des bateaux cargos à destination des côtes espagnoles, des Canaries, de Lampedusa, de Malte ou encore de la Sicile), soit les voies terrestres (en franchissant les barrières séparant le Maroc des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla) (Schoumaker *et al.*, 2015). Ces entrées irrégulières vers l'Espagne, l'Italie ou encore la Grèce ont connu une augmentation considérable ces dernières années (JRC, 2018). Les efforts de l'Union européenne et de l'Espagne visant à limiter cette immigration ont cependant eu pour résultat de réduire le nombre d'entrées par les routes ouest-africaines⁵ et ouest-méditerranéennes, déplaçant ainsi une grande partie des flux migratoires ouest-africains vers la route de la Méditerranée centrale (carte 1). Celle-ci – actuellement la plus empruntée de la région, mais aussi l'une des plus dangereuses en raison de la situation chaotique en Libye – est empruntée majoritairement par des ressortissants d'Afrique de l'Ouest et de l'Est. En 2016, parmi les quelque 180 000 migrants ayant débarqué sur les côtes italiennes, plus de la moitié venait du Nigeria, d'Érythrée, de Guinée, de Côte-d'Ivoire, de Gambie, du Sénégal, du Mali et de Somalie (Frontex, 2017).

5 - Frontex indique que le nombre d'entrées illégales par cette route a baissé de 60 % en 2007 à la suite de la conclusion d'accords bilatéraux entre l'Espagne et le Sénégal et la Mauritanie, notamment la signature d'accords de réadmissions, ainsi que le renforcement des contrôles aux frontières.

Carte 1 - Pays d'origine des migrants entrés illégalement sur le sol européen entre janvier 2016 et février 2018 et principales routes migratoires en Afrique de l'Ouest

Les migrations subsahariennes au Maghreb, du transit à l'installation

Les routes migratoires vers l'Europe représentées dans la carte 1 montrent l'importance des passages par l'Afrique du Nord. De très nombreux Maghrébins empruntant eux-mêmes ces routes, le sud de la Méditerranée est généralement perçu comme un espace de départ et de transit pour les Subsahariens en partance pour l'Europe. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'Union européenne développe depuis plusieurs années sa politique d'externalisation de la gestion des migrations dans des pays tels que le Maroc (El Qadim, 2010). Cette idée de transit est d'autant plus prégnante qu'elle est souvent partagée non seulement par les autorités publiques et la population locale, mais aussi par les migrants eux-mêmes. Même lorsqu'ils résident depuis longtemps au Maghreb, les migrants subsahariens continuent souvent à voir leur futur en Europe (Cherti et Collyer, 2015).

S'il est impossible de connaître précisément les effectifs de ces populations en transit dans cette région, les chiffres souvent évoqués (100 000 Subsahariens en Algérie en 2017 d'après des associations locales⁶ ; entre 25 000 et 30 000 au Maroc selon le

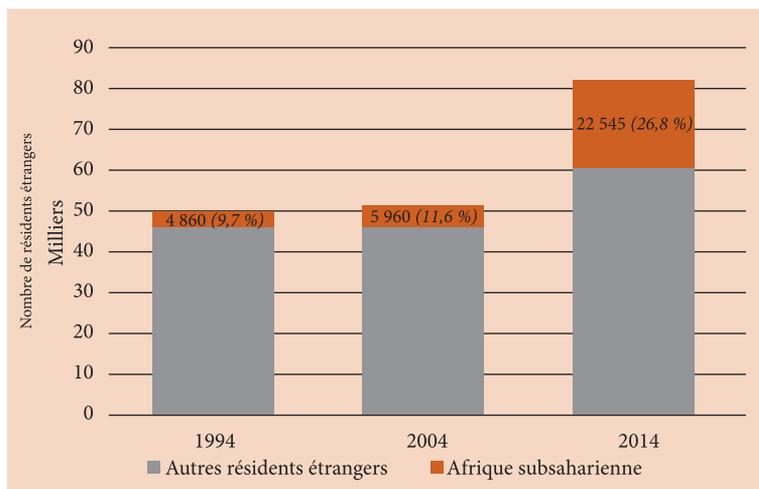
6 - C. Bozonnet, « Au Maghreb, le racisme anti-Noirs persiste », *Le Monde*, 23 novembre 2017 ; Lenoël et Eremenko (2016).

gouvernement en 2014), suggèrent un phénomène de grande ampleur, même s'ils ne reposent pas sur des sources suffisamment fiables. Face à la réalité de l'installation durable d'une proportion importante de ces candidats à l'exil, l'arrivée d'une seconde génération, mais aussi du fait de la présence de plus en plus visible de Subsahariens venus au Maroc pour s'y former et/ou y travailler, la notion de transit pour caractériser ces populations relève sinon d'une « fiction politique » (Peraldi, 2011), du moins d'une prise en compte très partielle de la situation. L'analyse des statistiques disponibles – malheureusement très lacunaires – révèle la diversité des profils de migrants subsahariens dans les pays du Maghreb, et l'importance de considérer cette région comme une destination à part entière pour le reste de l'Afrique. En raison de la difficulté à collecter des données sur une population dont une partie est extrêmement mobile et/ou résidente dans le pays hors de tout cadre légal, mais aussi et surtout du fait de l'extrême sensibilité du sujet pour les autorités publiques, nous ne disposons que de peu de données pour mesurer et décrire ce phénomène avec précision. Nous développerons ici le cas du Maroc qui, pour des raisons liées notamment à la mobilisation de la société civile sur ces problématiques (Lenoël et Eremenko, 2016), est mieux documenté.

Les populations subsahariennes au Maroc

À l'instar de l'Algérie (Saïb Musette et Khaled, 2012), les migrations subsahariennes au Maroc ne sont pas un phénomène nouveau, mais leur accroissement depuis le début du XXI^e siècle et l'installation durable sur leurs territoires d'une partie de cette population confrontent le pays aux défis de l'immigration et de l'intégration. Les données censitaires concernant les résidents étrangers au Maroc permettent de prendre une première mesure de ces flux croissants. Alors que cette population avait considérablement baissé depuis l'Indépendance (1956) en raison des départs massifs des Européens, puis stagné à son niveau le plus faible dans les années 1990-2000 (50 210 personnes en 1994 et 51 435 en 2004), elle a connu un taux d'accroissement global de 63 % durant la dernière période intercensitaire, atteignant 84 001 personnes en 2014 (HCP, 2017). Si cette population était constituée principalement d'Européens (40 %), l'Afrique subsaharienne représentait la deuxième région d'origine de ces résidents étrangers (22 545 personnes). Le nombre de ressortissants subsahariens a surtout quadruplé dans la dernière période censitaire, ce qui représente une augmentation notable, même si les effectifs globaux restent modestes comparativement à la taille de la population globale du Maroc. Ces étrangers d'origine subsaharienne étaient principalement sénégalais (6 066), guinéens (2 424), ivoiriens (2 271), congolais (1 955), mauritaniens (1 560), camerounais (1 310), de RDC (1 160) et maliens (1 139). Ils sont plutôt jeunes, présentent des niveaux d'éducation variés selon les nationalités, les Mauritaniens et Sénégalais étant en moyenne les moins instruits, et plus souvent au chômage (24,6 %) que la moyenne des résidents étrangers (13,4 %) et des nationaux (16,2 %). Comparée à celle d'étrangers originaires d'autres régions, leur situation dans l'emploi est plus souvent celle de salarié dans le secteur privé (65 % contre 57,3 % de l'ensemble des étrangers) et de travailleurs indépendants (26,8 % contre 20,4 %).

Graphique 2 - Effectifs des résidents étrangers au Maroc et part des Subsahariens, 1994-2014



Source : recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2014, dans HCP (2017).

Les chiffres du recensement ne reflètent cependant qu'une partie de la population de résidents étrangers, celle plus stable et installée. Son nombre réel est sans doute bien supérieur⁷, et certainement en augmentation depuis 2014. Comme indiqué précédemment, un flux croissant de Subsahariens tente de rejoindre l'Europe par les routes ouest-africaines et ouest-méditerranéennes dans les années 2000. Les associations œuvrant auprès des migrants en situation irrégulière tentent alors d'effectuer leur dénombrement, mais leurs estimations varient alors entre 4 500 et 40 000 personnes (Human Rights Watch, 2014). Les deux campagnes de régularisation menées en 2014 et 2017 ont à cet égard permis de mieux appréhender le phénomène. La première opération a permis la régularisation de plus de 23 096 personnes (sur 27 322 demandes déposées), dont l'ensemble des femmes et des enfants concernés. Quant à la deuxième opération, 25 690 demandes avaient été déposées fin novembre 2017, dont 58 % par des hommes, 33 % par des femmes et 9 % par des mineurs⁸. Parmi les bénéficiaires de la première opération, on trouve des ressortissants du Sénégal, de Syrie et, dans une moindre mesure, du Nigeria et de la Côte-d'Ivoire, mais également des Européens. S'ils s'avèrent assurément utiles, ces chiffres ne permettent cependant pas de mesurer précisément la taille de la population concernée, bon nombre de migrants en situation irrégulière n'ayant pas participé à

7 - Le recensement collecte des informations sur les personnes qui ont résidé ou compte résider dans le pays pour une durée d'au moins six mois, quel que soit leur situation de séjour. Il risque d'exclure une partie des migrants considérés comme ayant une résidence temporaire sur le territoire, tels que les étudiants, les demandeurs d'asile, les migrants « en transit », ou encore les étrangers sans carte de séjour qui quittent le pays à l'échéance de leur visa « touristique » de trois mois, avant de revenir (une situation assez fréquente parmi les ressortissants européens).

8 - « Régularisation des migrants au Maroc : 26 000 demandes déposées, » *La Nouvelle Tribune*, 27 novembre 2017 (<https://lnt.ma/regularisation-migrants-maroc-26-000-demandes-deposees/>).

l'opération (car ils ne répondaient pas aux critères, se méfiaient ou ne souhaitaient pas entreprendre les démarches pour diverses raisons).

Ces opérations de régularisation témoignent de la prise en compte par l'État marocain des limites d'une approche purement répressive des migrations subsahariennes ainsi que de sa volonté d'ouverture vers le continent africain (Lenoël et Eremenko, 2016). Le royaume démontre cette volonté à travers un certain nombre d'accords bilatéraux visant notamment les étudiants, les entrepreneurs et les religieux. Concernant les étudiants subsahariens, si leur présence dans les universités marocaines remonte aux années 1960, elle s'est accrue depuis les années 2000. En 2016-2017, ils étaient 18 193, répartis entre l'université publique (61 %) et l'enseignement supérieur privé (39 %). Ce dernier secteur accueillait 5 911 étudiants d'origine subsaharienne (sur 7 020 étudiants étrangers), principalement des Ivoiriens, Guinéens, Maliens, Congolais, Gabonais et Sénégalais⁹. À cela s'ajoutent les étrangers fréquentant des établissements de formation des cadres (964 en 2016-2017). Bien qu'ils ne soient pas toujours considérés comme des migrants en raison de leur présence temporaire sur le territoire, nombre de ces étudiants restent au-delà de leur période initiale d'études afin d'acquérir une première expérience professionnelle dans le pays.

Les travailleurs subsahariens, qualifiés ou non, constituent donc une autre catégorie de migrants, souvent occultée dans l'opinion publique et les médias. Or ceux-ci sont nombreux au Maroc, qui connaît un chômage très important, notamment des jeunes et des diplômés. Les Subsahariens parviennent à s'insérer dans le marché du travail, soit dans des secteurs requérant une main-d'œuvre bon marché et extrêmement flexible, tels que le BTP ou l'agriculture dans le sud du pays, soit dans des secteurs plus qualifiés où leurs compétences (notamment linguistiques, ceux-ci maîtrisant souvent mieux la langue française que les Marocains) sont appréciées. Le secteur des centres d'appels emploierait ainsi près de 10 000 Subsahariens, essentiellement des Sénégalais (Weyel, 2017). Ce type d'emploi, bien que peu prestigieux, peut offrir des salaires plus élevés que la moyenne. D'autres emplois, tels que celui d'aide ménagère auprès de familles marocaines ou européennes, sont également fréquemment occupés par des femmes sénégalaises.

Si le Maghreb demeure à l'heure actuelle davantage concerné par l'émigration et qu'il ne constitue pas encore une destination privilégiée pour les Subsahariens, comparée à l'Europe ou à l'Amérique du Nord, les restrictions grandissantes à la migration imposées par les pays du Nord, ainsi que les opportunités nouvelles offertes par des pays comme le Maroc, pourraient progressivement transformer cette situation. Ce type de transition (de pays de départ à celui d'arrivée) a d'ailleurs été précédemment expérimenté par des pays européens comme l'Italie et l'Espagne, que nous évoquerons plus loin.

9 - Statistiques obtenues dans les différents rapports annuels disponibles sur le site du ministère marocain de l'Enseignement supérieur (www.enssup.gov.ma/fr/Statistiques).

Les migrations de Subsahariens en Europe du Sud et leurs rôles dans la production agricole espagnole et italienne

À partir de la fin des années 1990, l'Europe du Sud – et, plus particulièrement, l'Espagne et l'Italie – devient une destination de choix pour les migrants subsahariens, attirés par les opportunités d'emploi dans l'agriculture, la construction et les services, ainsi que par la possibilité d'accéder à un statut légal grâce aux processus de régularisation menés dans ces pays (Molinero-Gerbeau et Avallone, 2018). Bien que la crise économique de la fin des années 2000 ait considérablement dégradé les conditions d'accueil et contraint certains à prendre le chemin du retour vers l'Afrique, les effectifs de ressortissants sont restés globalement stables. Seule une légère baisse en Espagne au cours de la dernière décennie est observée. Le nombre de détenteurs de permis de séjour n'a, quant à lui, pas baissé (tableau 2).

L'intégration des Subsahariens sur le marché du travail européen présente des caractéristiques communes, mises en évidence notamment à travers l'analyse de l'enquête MAFE (*Migrations entre l'Afrique et l'Europe*). À leur arrivée, ceux-ci connaissent généralement un déclassement professionnel, n'ayant d'autres options que d'exercer des emplois pas ou peu qualifiés et mal rémunérés, dont le statut est souvent inférieur aux emplois qu'ils occupaient dans leur pays d'origine. Le temps passé à destination permet généralement une mobilité professionnelle, mais celle-ci prend du temps. Elle reste aussi largement dépendante du statut légal et de l'obtention ou non de diplômes et de formations dans le pays d'accueil (Castagnone *et al.*, 2015 ; Obucina, 2013). Le profil des migrants varie cependant en fonction des destinations : les Sénégalais ayant migré en Espagne et en Italie étaient en moyenne moins qualifiés que ceux en France, ces derniers étant plus souvent étudiants ou disposant d'emplois qualifiés avant leur départ (Castagnone *et al.*, 2015). Ce profil explique que les Subsahariens aient investi massivement les secteurs de la construction et de la production agricole en Italie et en Espagne.

Les Subsahariens dans l'agriculture espagnole et italienne

L'intégration et la place actuelle des migrants subsahariens dans les systèmes de production agricole du Sud de l'Europe s'expliquent par deux processus concomitants qui touchent l'Espagne et l'Italie dans les années 1980. Tout d'abord, les deux pays connaissent un important développement économique qui les fait passer de pays d'émigration à pays d'immigration. Ce développement freine alors les départs massifs des travailleurs espagnols et italiens qui commencent à trouver des opportunités d'emploi dans leur propre pays, et devient un facteur d'attraction pour les travailleurs étrangers, notamment africains. Ces derniers s'insèrent progressivement dans les segments les moins attractifs du marché du travail (Alonso et Furio Blasco, 2007 ; Avallone, 2017a). Parallèlement à ce développement émerge un autre processus : la conversion du secteur agricole d'Europe méridionale au modèle néolibéral. L'ouverture des marchés organisés autour de puissantes chaînes globales de production (Moore, 2015) expose les territoires agricoles à une concurrence internationale accrue les poussant à adopter le modèle de production californien afin de garantir

Tableau 2 - Nombre de permis de séjour valides de 2008 à 2016 en Italie et Espagne, top 5 des pays d'Afrique subsaharienne
(en milliers)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ITALIE									
Total étrangers	3 035 573	3 587 653	3 525 586	3 638 301	3 774 613	3 885 497	3 943 259	3 914 131	3 712 563
Total Afrique	943 530	1 071 553	1 086 377	1 106 055	1 152 638	1 188 077	1 211 251	1 202 580	1 157 313
Total Afrique subsaharienne	293 717	316 933	330 417	330 409	358 096	375 337	387 173	386 942	427 173
Sénégal	65 943	80 359	90 330	87 325	92 125	97 481	101 590	102 766	103 311
Nigeria	50 732	53 047	55 319	57 016	64 751	68 950	73 752	74 604	93 800
Ghana	44 030	49 091	51 777	51 928	55 838	56 412	55 919	55 124	50 845
Côte-d'Ivoire	21 373	22 605	23 502	24 239	26 548	27 594	27 412	26 941	29 113
Mali	1 397	1 387	1 374	1 597	3 822	5 703	7 458	7 502	17 231
ESPAGNE									
Total étrangers	2 680 720	2 992 492	2 682 488	2 796 760	2 800 001	2 705 144	2 613 672	2 585 462	2 574 747
Total Afrique	895 737	1 000 602	968 868	1 021 242	1 056 241	1 051 714	1 039 976	1 036 074	1 026 683
Total Afrique subsaharienne	148 246	171 316	170 197	187 358	196 977	199 921	201 037	202 068	203 808
Sénégal	33 055	38 812	42 325	48 165	52 005	53 790	55 621	57 188	59 140
Nigeria	22 258	26 297	29 446	32 533	34 064	34 374	34 055	33 906	33 018
Mali	13 445	16 216	17 178	19 842	21 086	21 825	22 536	22 870	23 818
Gambie	19 206	21 263	18 197	19 599	20 305	20 071	19 658	19 284	19 224
Ghana	10 036	11 611	12 688	13 988	15 009	15 187	15 243	15 253	15 424

Source : Eurostat (2017).

leur compétitivité. Cette transformation s'accompagne de l'adoption d'une série d'innovations techniques (comme l'introduction des serres pour désaisonnaliser la production) et productives (comme l'implantation des logiques fordistes de production) qui s'imposent dans les espaces ruraux (Avallone, 2017a), convertis en enclaves globales orientées à l'exportation (Pedreño, 2014).

Ces deux processus convergent alors, la « nouvelle agriculture » requérant une main-d'œuvre nombreuse, flexible et prête à réaliser un travail pénible, peu rémunérateur et délaissé par les populations locales (López Sala, 2016). L'abandon du secteur par les travailleurs nationaux offre alors aux nouveaux arrivants une porte d'entrée sur le marché du travail européen, généralement en tant que travailleurs irréguliers (Gozálvez Pérez, 2000). C'est ainsi que les migrants subsahariens investissent l'agriculture dans ces pays, dès le début des années 1980 en Italie, puis en Espagne quelques années plus tard, permettant aux exploitants agricoles de produire de grosses quantités de fruits et de légumes à bas coût pour l'exportation. Cette transformation s'accompagne cependant de conditions de travail relevant souvent de l'exploitation pure et simple, à savoir une très grande précarité et une flexibilité totale imposées aux travailleurs, des salaires bas (souvent en dessous du minimum légal) et des journées de travail de plus de dix heures (Görtel et Sippel, 2014 ; Pedreño, 2014 ; Corrado, Castro et Perrotta, 2017). Ces conditions sont décrites dans l'encadré 2 par un migrant ayant lui-même travaillé dans ce secteur. Le statut irrégulier d'une partie importante de ces travailleurs entraîne une forte extension du travail au noir ou du « travail gris », terme utilisé en Italie en référence aux situations de semi-légalité telles que les contrats de travail à la mi-journée qui cachent en réalité des journées de travail complètes (Colloca et Corrado, 2013). En utilisant un terme de Charles Tilly, la tendance vers la « dédémocratisation » des conditions de travail des migrants en agriculture s'est généralisée dans les enclaves agricoles du sud de l'Europe (Castro, 2014) suivant un processus qui a globalement modifié le travail dans le secteur agricole (Molinero-Gerbeau et Avallone, 2016).

Encadré 2 : Entretien avec Alagie Jinkang, doctorant à l'Université de Palerme, assistant de recherche au Collège universitaire international de Turin et ex-travailleur agricole

Arrivé en Italie, je n'avais rien, j'étais seul, déprimé et mal préparé. J'ai passé ma première année dans deux camps pour demandeurs d'asile avant d'être régularisé. Au SPAR de Comiso (Sicile), on était trop de personnes avec beaucoup de difficultés ici et là. À côté de nous se trouvaient l'aéroport et une zone agricole dynamique. C'est là que j'ai commencé à travailler parce que j'avais besoin d'argent pour acheter de la nourriture et du crédit pour communiquer avec ma famille. Je devais aussi m'acheter des vêtements d'hiver, et un téléphone portable pour pouvoir partir. Pour faire cela, j'ai dû travailler encore plus.

Je me réveillais à 5 heures du matin pour préparer quelque chose à manger, prier et partir au travail. Je ne pouvais rentrer à la maison que lorsque les travaux qui m'étaient confiés étaient achevés, souvent alors qu'il faisait déjà nuit. J'arrivais à la maison épuisé et je m'endormais directement. Au travail, je mangeais juste un peu de pain et je devais emporter ma nourriture avec moi pour manger quand le patron était absent. Il n'y avait pas de pauses. Les seuls moments où j'arrêtais, c'était pendant

les prières, après on recommençait à travailler. Pendant les trois premiers mois de travail, on venait nous chercher au camp mais après j'ai dû chercher une bicyclette pour aller travailler, ce qui veut dire que je devais me réveiller encore plus tôt. Il faisait encore noir et très froid pour rouler sur un vélo cassé. J'ai continué à travailler dans ces conditions jusqu'à ce que mon état de santé se détériore.

Les conditions de travail des migrants dans le secteur agricole italien sont marquées par l'existence de discrimination, de racisme et de traitements dégradants. Pendant le travail, les migrants tombent malades (maladies mentales incluses), sont insultés et victimes d'accidents du travail. J'ai rencontré des Gambiens devenus fous à cause du travail dans les camps agricoles et la vie sous les tentes. Ils sont payés bien en dessous du minimum légal. Ils ne se reposent jamais, parce que la plupart d'entre eux n'ont pas de maison où pouvoir se laver, dormir sur un matelas propre et manger une nourriture correcte. Le fait que beaucoup de ces migrants n'aient pas de documents légaux augmente chaque jour leur vulnérabilité.

Quand je retourne aujourd'hui dans ces zones pour les besoins de ma recherche, je constate que les choses n'ont guère changé : les accidents sont endémiques, les travailleurs se plaignent que les salaires et les conditions de travail difficiles, à savoir l'essentiel, restent pratiquement les mêmes, malgré les promesses de changement. Mais il y a tout de même quelques changements positifs : beaucoup de gens sont maintenant payés à temps grâce aux nombreuses plaintes et mouvements de protestation et les contrôles de sécurité ont également augmenté. Tous espèrent que les choses, y compris leurs conditions de travail, vont s'améliorer.

Ce système s'est dans un premier temps appuyé sur les migrants originaires d'Afrique du Nord (du Maroc principalement) arrivés dans les années 1980. Les migrants subsahariens font partie de la deuxième grande vague de travailleurs migrants venus compléter cette main-d'œuvre dans l'agriculture italienne et espagnole. Cependant, dans les années 1990, alors que nombre d'immigrés maghrébins de cette première vague parviennent progressivement à se faire régulariser (leur permettant ainsi d'évoluer vers d'autres secteurs) mais aussi à revendiquer de meilleures conditions de travail, l'arrivée des migrants subsahariens permet aux entreprises agricoles locales de faire perdurer un mode de production très rentable et peu soucieux des conditions de travail. Dans certaines localités, la main-d'œuvre devient alors majoritairement constituée de Subsahariens. Une partie importante de ces travailleurs se retrouve dans les enclaves espagnoles de Murcie, Valence, Huelva, Almería, Albacète et Lérída, et italiennes de Ragusa, Piana del Gioia Tauro, Foggia, Piana del Sibari, Saluzzo et Nardò. S'il n'existe pas de données permettant d'établir précisément l'origine de ces travailleurs, les différentes recherches menées sur ce sujet ainsi que les données officielles montrent la diversité de leur provenance ainsi que la présence croissante de migrants venus d'Afrique de l'Ouest (notamment Sénégal, Mali, Côte-d'Ivoire et Ghana).

Les conditions de travail décrites ci-dessus ne sont pas les seules difficultés rencontrées par ces migrants. Leur statut de résidence souvent irrégulier et leur localisation dans des territoires agricoles géographiquement isolés et éloignés des grandes villes signifient leur complet abandon par les pouvoirs publics. Ceci s'est traduit notamment sur le terrain par l'apparition de bidonvilles. Des organisations telles que

Médecins sans frontières ou *Medici per i diritti umani* (cette dernière étant intervenue auprès des migrants travaillant dans l'agriculture italienne entre 2004 et 2015) alertent régulièrement sur les conditions de logement indignes dans ces espaces, notamment au travers de rapports aux titres évocateurs : « Terre injuste » (MEDU, 2015), « Une saison en enfer » (*Medici senza frontiere*, 2008), « Les fruits de l'hypocrisie » (*Medici senza frontiere*, 2005). Tous se font écho des situations particulièrement difficiles rencontrées dans ces espaces : état précaire des logements, problèmes d'hygiène, maladies qui se répandent, accès difficile à l'eau potable et absence d'électricité. La situation est similaire en Espagne, comme le montrent les rapports de Caritas (2012) ou CEPAIM (2015). De grands bidonvilles, comme celui de « Las Madres » à Mazagon ou celui de Lepe, habités par des migrants subsahariens et marocains, ont par exemple surgi entre les champs de fraises à Huelva.

À ces conditions de vie et de travail dégradées s'ajoute l'hostilité, voire les attaques xénophobes, d'une partie de la population locale. En Italie, l'assassinat du travailleur saisonnier d'origine sud-africaine, Jerry Maslo, en 1989, connaît un certain retentissement, et les Italiens découvrent alors les dures conditions de travail et les réactions xénophobes auxquelles doivent faire face les saisonniers dans l'importante production agricole du pays, en particulier celle des tomates dans le sud. En Espagne, des attaques xénophobes similaires contre les travailleurs saisonniers des serres provoquent des émeutes à El Ejido en 2000 (Martínez Veiga, 2014), mobilisant des travailleurs principalement marocains, mais également subsahariens. En 2010, c'est à Rosarno en Calabre qu'une autre attaque, cette fois contre des travailleurs ivoiriens, déclenche des émeutes (Colloca, 2013). Les protestations massives organisées en réponse à ces attaques reflètent la capacité d'organisation des migrants qui conduisent en outre des mouvements de grève afin de réclamer de meilleures conditions de travail, comme à Huelva en Espagne entre 2000 et 2002 ou à Nardò en Italie en 2011 (Avallone, 2017b). C'est d'ailleurs afin d'éviter ces conflits que les employeurs espagnols cherchent à développer en collaboration avec l'État un programme de « recrutement en origine » (Molinero-Gerbeau et Avallone, 2018), décrit dans l'encadré 3. Dans le cas italien, aucun programme de migration temporaire similaire n'a été lancé.

Encadré 3 : L'expérience espagnole des « contrats en origine »

En Espagne, un programme de migration temporaire a été développé par les autorités afin d'organiser les migrations et tenter de réduire les situations conflictuelles dans les zones de production : la *contratación en origen* (« les contrats en origine »). L'objectif de ce programme était la mise en place d'un processus de recrutement directement dans le pays d'origine des migrants, en sélectionnant les profils les plus adaptés au regard du travail à effectuer et en organisant les déplacements. Ce programme devait ainsi permettre de contrôler les départs et les arrivées jusqu'au lieu de travail, ainsi que le retour au pays de cette main-d'œuvre, élément central du programme pour l'État espagnol (Molinero-Gerbeau et Avallone, 2018). C'est d'ailleurs en grande partie pour cette raison que les femmes furent ciblées dans ce programme, celles-ci devant avoir des obligations familiales dans leur pays d'origine (femmes d'âge moyen avec enfants) (Hellio, 2013).

Pour lancer ce programme, l'État espagnol a dû signer des accords bilatéraux avec les États d'origine, ou étaient incluses, entre autres, des clauses pour la déportation des travailleurs qui ne respecteraient pas les conditions du programme. Le programme pour travailler dans l'agriculture à Huelva (Andalousie) – région spécialisée dans la culture de la fraise et qui, à certaines périodes, concentrait plus de 60 % des recrutements effectués par l'intermédiaire de ce programme (Gordo Márquez *et al.*, 2014) – n'a été testé qu'avec un seul pays d'Afrique subsaharienne : le Sénégal. Cet essai se solda par un échec et le programme ne fut conduit que pendant deux ans : en 2007 où 749 travailleuses furent embauchées et en 2008 où seulement 40 renouvelèrent l'expérience. Parmi les raisons de cet échec, les employeurs déplorèrent le profil des femmes recrutées, souvent inadapté au travail agricole, ainsi qu'un fort taux de fuites des participantes au programme (Tandian and Bergh, 2014). Par la suite, ils donnèrent donc la priorité aux ressortissantes d'autres pays tels que le Maroc et la Roumanie (Gualda Caballero, 2008).

Ainsi, la majorité des Africains qui ont travaillé et travaillent encore dans l'agriculture espagnole ne le font pas à travers ce genre de programme. S'ils étaient souvent présents dans les enclaves où ces programmes fonctionnaient, leur rôle était secondaire dans le processus productif, venant essentiellement compléter les effectifs lorsque les producteurs avaient besoin de davantage de main-d'œuvre que celle apportée par le programme, ou bien pour travailler la nuit, lorsque personne ne contrôle l'embauche des travailleurs irréguliers (Molinero-Gerbeau et Avallone, 2018).

Aujourd'hui, l'agriculture reste une importante porte d'entrée sur le marché de l'emploi pour les migrants économiques qui continuent à arriver en Espagne et en Italie de façon régulière et irrégulière (encadré 4). Toutefois, l'arrivée récente en Europe de nombreux demandeurs d'asile a reconfiguré le marché du travail et accru le nombre de migrants prêts à offrir leur main-d'œuvre à moindre coût (Dines et Rigo, 2015). Dans ce contexte, l'agriculture est un « secteur refuge » (Molinero-Gerbeau et Avallone, 2016), non parce qu'il emploie des réfugiés, mais parce que le secteur offre la possibilité de trouver un travail sans tenir compte du statut légal de la personne. Cette situation s'explique à la fois par la localisation de ces activités – dans des zones peu habitées loin des grandes villes et sur des parcelles éloignées les unes des autres – et par la relative absence de l'État (Avallone, 2017c) ainsi qu'une certaine tolérance des autorités locales face à ces pratiques (Ambrosini, 2016). Ces facteurs garantissent une certaine sécurité aux producteurs employant des migrants irréguliers, perpétuant ainsi le travail informel depuis longtemps caractéristique du travail agricole dans les deux pays (Avallone, 2017a). Ils représentent également un facteur d'attraction pour des flux constants d'étrangers motivés par la possibilité de trouver facilement un emploi. Pour beaucoup de migrants africains, le rêve européen passe par une période de travail dans le secteur agricole jusqu'à ce que leur statut soit régularisé, et qu'ils puissent ensuite évoluer vers d'autres secteurs d'activité ou migrer vers d'autres pays européens. Cette possibilité d'obtenir un statut légal explique, en partie, l'augmentation en Espagne et en Italie des flux de travailleurs africains d'une année sur l'autre, alors même que ce secteur n'offre que très peu de possibilité d'ascension dans la hiérarchie du travail agricole, hormis les activités illégales telles que celle d'intermédiaires. Généralement appelée *caporale* en Italie,

l'activité de ces intermédiaires consiste à mettre en lien les travailleurs avec les employeurs et à organiser la production contre rétribution. Les ressortissants africains étant de plus en plus nombreux à occuper cette fonction, sa dénomination a progressivement changé pour « *caponero* » (Filhol, 2017).

Plus qu'une opportunité, le secteur agricole a souvent été la seule option ouverte à des milliers d'Africains désireux de commencer une nouvelle vie en Europe. À l'instar d'autres pays développés, ce secteur est aujourd'hui largement dépendant de la main-d'œuvre migrante dans les pays du sud de l'Europe. Le travail migrant est ainsi devenu un facteur structurel de l'agriculture néolibérale (Molinero-Gerbeau et Aval-lone, 2016), et les migrants africains subsahariens, offrant une main-d'œuvre flexible et bon marché, ont été un lien fondamental dans l'articulation des chaînes globales de production.

Encadré 4 : Entretien avec Gennaro Avallone, professeur à l'Université de Salerne (Italie) et expert du travail migrant dans la région agricole de la Piana de Sele

Votre région d'étude a toujours été la Piana del Sele, dans la province de Salerne, pourriez-vous décrire brièvement le secteur agricole de cette région du point de vue du travail migrant ?

Le travail migrant à Piana del Sele s'insère dans les mêmes relations de production du travail agricole que les locaux. Les migrants font toutefois face à une discrimination et à une discipline plus forte que les locaux. Au fil du temps, des travailleurs du Maroc, de Roumanie et d'Inde sont arrivés et, au cours des trois dernières années, des hommes, surtout jeunes, originaires de pays d'Afrique subsaharienne, comme le Mali ou la Gambie, ont également commencé à arriver.

Comment décririez-vous leur insertion professionnelle ?

En général, les conditions de salaire et de travail ne sont pas très différentes entre les étrangers et les Italiens. Cependant, les travailleurs étrangers doivent passer par le système d'intermédiation informelle du travail et, surtout, faire face à certaines formes de discrimination. Celles-ci sont le produit de la législation nationale sur l'immigration, des attitudes d'une partie des employeurs, de la population locale et des discours racistes des institutions locales. L'intermédiation du travail et le racisme affectent particulièrement les travailleurs subsahariens, qui ont plus de difficultés à trouver un logement et de meilleurs emplois. Ils sont de plus généralement confinés aux tâches les plus difficiles et les moins bien payées. Actuellement, cette population connaît les pires conditions de travail dans l'enclave.

Et comment pensez-vous que la situation va évoluer dans les années à venir ?

Il est possible que de nouveaux travailleurs subsahariens s'insèrent dans le secteur agricole, ce qui pourrait ouvrir de nouvelles relations au sein de la main-d'œuvre migrante. Plutôt que d'attiser la compétition, ces arrivées pourraient faire émerger de nouvelles voies de coopération et une pression pour que les conflits liés au travail soient réglés devant la justice. Nous savons que, dans d'autres zones géographiques en Italie, des actions organisées par des travailleurs agricoles subsahariens se développent déjà.

Conclusion et perspectives futures

Ce chapitre a évoqué les grandes tendances des migrations subsahariennes – et plus particulièrement ouest-africaines – au sud et au nord de la Méditerranée. Dresser un tel tableau représente souvent une gageure en l'absence de données statistiques précises dans les pays de départ, et une partie des pays d'accueil (au Maghreb notamment). Pour ce qui est du potentiel migratoire des pays d'Afrique subsaharienne, il est probable qu'il augmente dans les prochaines années, la transition démographique à l'œuvre dans la région induisant une augmentation de la population en âge de travailler qui risque de conduire à une émigration toujours plus importante vers les économies plus développées. Cette évolution est d'autant plus plausible que le désir d'émigrer est très fort parmi les populations de cette zone : entre 2013 et 2016, 31 % des répondants aux sondages *Gallup World Poll* en Afrique subsaharienne exprimaient une préférence pour l'émigration plutôt que de rester dans leur pays, contre seulement 14 % au niveau mondial¹⁰. Tout en prenant en compte la différence majeure entre aspiration et capacité à migrer (Carling and Schewel, 2018), ce chiffre illustre combien la migration reste dans cette région un des principaux projets de vie pour beaucoup, particulièrement parmi les jeunes. Les données disponibles indiquent par ailleurs que bien que les migrations originaires de pays d'Afrique occidentale continuent à se faire très majoritairement au sein de la région, les flux vers l'extérieur, et notamment vers les pays de l'OCDE et le Maghreb ont considérablement augmenté au cours des quinze dernières années. S'il est impossible de faire des projections en la matière, il est donc peu probable que les flux d'émigration baissent à court et moyen terme, et ceux-ci s'adapteront, comme ils l'ont toujours fait, aux opportunités et aux contraintes de l'espace migratoire international. Les dynamiques migratoires dans l'espace afro-méditerranéen seront en effet influencées par les politiques, aussi bien restrictives qu'incitatives, mises en œuvre dans les zones de départ comme d'arrivée. Si les tendances démographiques semblent pointer vers une intensification de l'émigration, une partie des migrants subsahariens pourraient opter pour le retour ou la circulation migratoire promue par l'Union européenne et ses pays membres (Medland, 2017) si des politiques efficaces sont mises en œuvre à cet effet. Alors que les pays du Nord cherchent aujourd'hui à limiter toujours plus les flux de migrants économiques, les migrations vers des pays émergents tels que le Maroc pourraient également prendre leur essor.

Bibliographie

Alonso (M.) et Furio Blasco (E.) (2007), « España : de la emigración a la inmigración », Valence, GI-EA, 19.

Ambrosini (M.) (2016), « From “Illegality” to Tolerance and Beyond : Irregular Immigration as a Selective and Dynamic Process », *International Migration*, 54 (2), p. 144-159.

10 - N. Esipova, J. Ray et A. Pugliese, « Number of Potential Migrants Worldwide Tops 700 Million », Gallup, 8 juin 2017 (<https://news.gallup.com/poll/211883/number-potential-migrants-worldwide-tops-700-million.aspx>).

Avallone (G.) (2017a), *Sfruttamento E Resistenze. Migrazioni E Agricoltura in Europa, Italia, Piana Del Sele*, Vérone, Ombre Corte.

Avallone (G.) (2017b), « Migraciones y relaciones de poder en la agricultura global contemporánea : entre actualidad y ruptura de la herencia colonial », *Relaciones Internacionales*, 36, p. 73-92.

Avallone (G.) (2017c), « The Land of Informal Intermediation. The Social Regulation of Migrant Agricultural Labour in the Piana Del Sele », dans A. Corrado, C. de Castro et D. Perrotta (eds), *Migration and Agriculture Mobility and Change in the Mediterranean Area*, Londres, Routledge, p. 217-230.

Bonifazi (C.) et Livi Bacci (M.) (2014), *Le migrazioni internazionali ai tempi della crisi*, Florence, Neodemos.

Cáritas (2012), « La situación social de las personas temporeras agrícolas acompañadas por Cáritas », Madrid, Cáritas.

Carling (J.) et Schewel (K.) (2018), « Revisiting Aspiration and Ability in International Migration », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44 (6), p. 945-963.

Castagnone (E.), Nazio (T.), Bartolini (L.) et Schoumaker (B.) (2015), « Understanding Transnational Labour Market Trajectories of African-European Migrants : Evidence from the MAFE Survey », *International Migration Review*, 49 (1), p. 200-231.

Castro (C. de) (2014), « La desdemocratización de las relaciones laborales en los enclaves globales de producción agrícola », dans A. Pedreño Cánovas (ed.), *De cadenas, migrantes y jornaleros. Los territorios rurales en las cadenas globales agroalimentarias*, Madrid, Talasa, p. 59-77.

CEPAIM (2015), « Informe sobre las condiciones de vida y las intervenciones en asentamientos por parte de la Fundación Cepaim », Madrid, Fondation CEPAIM.

Cherti (M.) et Collyer (M.) (2015), « Immigration and Pensée d'État : Moroccan Migration Policy Changes as Transformation of "Geopolitical Culture" », *Journal of North Africa Studies*, 20 (4), p. 590-604.

Colloca (C.) (2013), « Campagne meridionali, immigrati e lotte social. Il caso Rosarno », dans C. Colloca et A. Corrado (eds), *La globalizzazione delle campagne. Migranti e società rurali nel Sud Italia*, Milan, Franco Angelli, p. 30-46.

Colloca (C.) et Corrado (A.) (eds) (2013), *La globalizzazione delle campagne. Migranti e società rurali nel Sud Italia*, Milan, Franco Angelli.

Corrado (A.), Castro (C. de) et Perrotta (D.) (2017), *Migration and Agriculture. Mobility and Change in the Mediterranean Area*, Londres, Routledge.

Dines (N.) et Rigo (E.) (2015), « Postcolonial Citizenships and the "Refugeeization" of the Workforce : Migrant Agricultural Labor in the Italian Mezzogiorno », dans S. Ponzanesi et G. Colpani (eds), *Postcolonial Transitions in Europe Contexts, Practices and Politics*, Londres, Rowman & Littlefield International, p. 151-172.

El Qadim (N.) (2010), « La politique migratoire européenne vue du Maroc : contraintes et opportunités », *Politique européenne*, 31, p. 91-118.

Filhol (R.) (2017), « Du “caporale” au “caponero”. L’intermédiation de main-d’œuvre agricole migrante en Italie du Sud », *Mélanges de l’École française de Rome – Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, 129 (1), p. 1-22.

Flahaux (M.-L.) et Haas (H. de) (2016), « African Migration : Trends, Patterns, Drivers », *Comparative Migration Studies*, 4 (1) (en ligne).

Frontex (2017), *FRAN Quarterly. Quarter 2. April-June 2017*, Varsovie, Frontex (European Border and Coastguard Agency).

Gertel (J.) et Sippel (S. R.) (eds) (2014), *Seasonal Workers in Mediterranean Agriculture ? : The Social Costs of Eating Fresh*, Londres, Earthscan Food and Agriculture-Routledge.

Gonzalez-Garcia (J. R.), Hitaj (E.), Mlachila (M.), Viseth (A.) et Yenice (M.) (2016), *Sub-Saharan African Migration : Patterns and Spillovers*, Washington (D. C.), Fonds monétaire international-Spillover Task Force, coll. « Spillover Notes », 9.

Gordo Márquez (M.), Márquez Domínguez (J. A.) et Díaz Diego (J.) (2014), « La magnitud y evolución del contingente en España. Las actividades agrícolas », dans J. A. Márquez Domínguez (ed.), *Jornaleros extranjeros en España. El contingente agrícola de temporada como política de control de los flujos migratorios*, Huelva, Université de Huelva, p. 246-277.

Gozálvez Pérez (V.) (2000), « La inmigración irregular de Africanos en España, balances y perspectivas », *Investigaciones geográficas*, 23, p. 47-57.

Gualda Caballero (E.) (2008), « De Polacas a Senegalesas : contratos en prigen, substitution étnica y segmentación del mercado agrícola onubense », *Panorama Social* 8, p. 71-84.

HCP (2017), *Les Résidents étrangers au Maroc*, Casablanca, Haut Commissariat au Plan (HCP).

Hellio (E.) (2013), « Saisonnières à la carte : flexibilité du travail et canalisation des flux migratoires dans la culture des fraises andalouses », *Les Cahiers de l’URMIS*, 14 (en ligne).

Human Rights Watch (2014), *Abused and Expelled. Les mauvais traitements infligés aux migrants d’Afrique subsaharienne au Maroc*, New York (N. Y.), Human Rights Watch.

JRC (2018), *Many more to come ? Migration from and within Africa*, Luxembourg, Commission européenne, Joint Research Centre (JRC), Office des publications de l’Union européenne.

KNOMAD (2017), « Migration and Remittances : Recent Developments and Outlook », *Migration and Development Brief*, 28, Washington (D. C.), Banque mondiale.

Lenoël (A.) et Eremenko (T.) (2016), « Le Maroc, de l’émigration à l’immigration », dans C. Beauchemin et M. Ichou (eds), *Au-delà de la crise des migrants : décentrer le regard*, Paris, Karthala, p. 133-159.

Lessault (D.) et Flahaux (M.-L.) (2013), « Regards statistiques sur l’histoire de l’émigration internationale au Sénégal », *Revue européenne des migrations internationales*, 29 (4), p. 59-88.

López-Sala (A.) (2016), « Induced Circularity for Selective Workers. The Case of Seasonal Labor Mobility Schemes in the Spanish Agriculture », *Arbor*, 192 (777), p. 1-12.

- Martínez Veiga (U.) (2014), « The Political Economy of El Ejido : Genealogy of the 2000 Conflict », dans J. Gertel et S. R. Sippel (eds), *Seasonal Workers in Mediterranean Agriculture. The Social Costs of Eating Fresh*, Londres, Routledge, p. 103-111.
- Medici senza frontiere (2005), *I frutti dell'ipocrisia. Storie di chi l'agricoltura la fa. Di nascosto*, Rome, Medici senza frontiere.
- Medici senza frontiere (2008), *Una stagione all'inferno. Rapporto sulle condizioni degli immigrati impiegati in agricoltura nelle regioni del Sud d'Italia*, Rome, Medici senza frontiere.
- Medland (L.) (2017), « Misconceiving "Seasons" in Global Food Systems : The Case of the EU Seasonal Workers Directive », *European Law Journal*, 23 (3-4), p. 157-171.
- MEDU (2015), *Terra Ingiusta. Rapporto sulle condizioni di vita e di lavoro dei braccianti stranieri in agricoltura*, Rome, Medici per i diritti umani (MEDU).
- Mercandalli (S.) et Losch (B.) (eds) (2017), *Rural Africa in Motion : Dynamics and Drivers of Migration South of the Sahara*, Rome, FAO-CIRAD.
- Molinero-Gerbeau (Y.) et Avallone (G.) (2016), « Producing Cheap Food and Labour : Migrations and Agriculture in the Capitalistic World-Ecology », *Social Change Review*, 14 (2), p. 121-148.
- Molinero-Gerbeau (Y.) et Avallone (G.) (2018 ; à paraître), « Migration and Labour Force Needs in Contemporary Agriculture : What Drives States to Implement Temporary Programs ? A Comparison among the Cases of Huelva, Lleida (Spain) and Piana del Sele (Italy) », *Quality of Life*, 29 (1).
- Moore (J. W.) (2015), *Capitalism in the Web of Life : Ecology and the Accumulation of Capital*, New York (N. Y.), Verso.
- Obucina (O.) (2013), « Occupational Trajectories and Occupational Cost among Senegalese Immigrants in Europe », *Demographic Research*, 28 (19), p. 547-580.
- ONU-DAES (2015), *World Population Prospects : The 2015 Revision, Key Findings and Advance Tables (ESA/P/WP.241)*, New York (N. Y.), Organisation des Nations unies (ONU), Département des affaires économiques et sociales (DAES), Division Population.
- ONU-DAES (2017a), *Trends in International Migrant Stock : The 2017 Revision (United Nations Database, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2017)*, New York (N. Y.), Organisation des Nations unies (ONU), Département des affaires économiques et sociales (DAES), Division Population.
- ONU-DAES (2017b), *International Migration Report 2017 : Highlights (ST/ESA/SER.A/404)*, New York (N. Y.), Organisation des Nations unies (ONU), Département des affaires économiques et sociales (DAES), Division Population.
- Pedreño Cánovas (A.) (ed.) (2014), *De cadenas, migrantes y jornaleros. Los territorios rurales en las cadenas globales agroalimentarias*, Madrid, Talasa.
- Peraldi (M.) (dir.) (2011), *D'une Afrique à l'autre : migrations subsahariennes au Maroc*, Paris, Rabat et Palerme, Karthala-Centre Jacques Berque-Cooperazione internazionale sud-sud.
- Robin (N.), Lalou (R.) et Ndiaye (M.) (2000), *Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux : rapport national Sénégal*, Dakar, Institut de recherche pour le développement (IRD).

Saïb Musette (M.) et Khaled (N.) (2012), « L'Algérie, pays d'immigration ? », *Hommes et migrations*, 1298, p. 54-69.

Schoumaker (B.), Flahaux (M.-L.), Schans (D.), Beauchemin (C.), Mazzucato (V.) et Sakho (P.) (2015), « Changing Patterns of African Migration : A Comparative Analysis », dans C. Beauchemin (ed.), *Migration between Africa and Europe : Trends, Factors and Effects*, Paris, INED, coll. « INED Population Studies Series » (en ligne).

Tandian (A.) et Bergh (S. I.) (2014), « From Temporary Work in Agriculture to Irregular Status in Domestic Service : The Transition and Experiences of Senegalese Migrant Women in Spain », dans T.-D. Truong, D. Gasper, J. Handmaker et S. I. Bergh (eds), *Migration, Gender and Social Justice : Perspectives on Human Insecurity*, Heidelberg, Springer, p. 47-67.

Valente Fumo (F.) (2017), « Los flujos migratorios en la crisis económica en España », *ICE – Revista de economía*, 899, p. 23-36.

Vives (L.) (2017), « Unwanted Sea Migrants across the EU Border : The Canary Islands », *Political Geography*, 61, p. 181-192.

Weyel (S.) (2017), « Les personnes subsahariennes sur le marché du travail au Maroc : le cas des centres d'appels », dans K. Mouna, N. Harrami et D. Maghraoui (eds), *L'Immigration au Maroc : les défis de l'intégration*, Rabat, Fondation Heinrich-Böll-Afrique du Nord Rabat, p. 45-51.